



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la citoyenneté et des élections,
Mél : pref-elections@eure.gouv.fr

Modalités de dépôt des candidatures Élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Pour déposer votre candidature vous devez prendre rendez-vous par téléphone au 02 32 78 28 04 ou 02 32 78 28 10 .

Les candidatures devront être déposées à la préfecture de l'Eure, Boulevard Chauvin, 27 000 Évreux aux dates et horaires suivants :

- 1er tour : du mercredi 12 juin au samedi 15 juin de 9h à 11h30 et de 14h à 17h et le dimanche 16 juin de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.
- 2nd tour : le lundi 1^{er} juillet après la proclamation des résultats par la commission de recensement des votes, de 13h30 à 17h et le mardi 2 juillet de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

La déclaration de candidature doit être déposée personnellement par le candidat ou son remplaçant. Elle doit être établie en deux exemplaires, dont au moins un original.

Le formulaire cerfa (n°16110*02) de candidature est disponible au lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57071>.

Le formulaire de candidature devra être accompagné des pièces suivantes :

- Acceptation écrite du remplaçant.
- Pour le candidat et son remplaçant : preuve de la qualité d'électeur (attestation d'inscription sur les listes électorales de moins de 30 jours, copie de la décision de justice ordonnant l'inscription, copie du certificat de nationalité ou de la carte d'identité en cours de validité et bulletin n°3 du casier judiciaire de moins de 3 mois).
- Récépissé de déclaration d'un mandataire financier. Dans le cas où le candidat n'aurait pas encore procédé à la déclaration d'un mandataire financier, il devra se munir des pièces nécessaires (formulaire de désignation, accord du mandataire et copie des pièces d'identité des 2 personnes).
- La déclaration de rattachement à un parti ou un groupement politique.
- La déclaration de rattachement à un parti ou un groupement politique, en vue de bénéficier des émissions du service public de la communication audiovisuelle.

– Copie d'une pièce d'identité avec photographie (art. L. 154 et L. 155).

Tout justificatif d'identité avec photographie pourra être présenté par le candidat, dès lors qu'il n'existe pas de doute sur son identité ou sa nationalité. La péremption d'une pièce d'identité n'est donc pas un motif de refus du dossier de candidature, à l'exception des candidats qui ne sont pas inscrits sur une liste électorale et qui doivent prouver leur nationalité au titre de la qualité d'électeur en présentant un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité (art. R. 99).

Attribution des numéros de panneaux d'affichage :

Un tirage au sort aura lieu en salle Monet à la Préfecture le dimanche 16 juin 2024 à 18h30. Vous pourrez y assister ou vous y faire représenter par un mandataire que vous aurez désigné.

Réunions de la commission de propagande :

1^{er} tour : lundi 17 juin 2024 à 18h00, le lieu sera précisé aux candidats

2nd tour : mardi 2 juillet 2024 à 18H30, le lieu sera précisé aux candidats

Livraison de la propagande par les candidats :

1^{er} tour :

Pour les circulaires et les bulletins de vote : jusqu'au lundi 17 juin 2024 à 16h

Les lieux et les modalités de remise des circulaires et bulletins seront précisés aux candidats.

2nd tour :

~~Pour les circulaires et les bulletins de vote : jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 17h,~~

Les lieux et les modalités de remise des circulaires et bulletins seront précisés aux candidats.

Le bureau de la citoyenneté et des élections reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Evreux, le 11 JUIN 2024

Le préfet

Simon BABRE